



Procès-verbal du conseil municipal de La Madeleine-Villefrouin

Vendredi 10 avril 2026 à 17 h 30

Le dix avril deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire. Ouverture de la séance à 17 h 40.

Date de convocation : 27 mars 2026. Présents : Antoine BECK, Cyril LAUNAY, Élodie TERRIER, Pierre-Edouard GOSSEAUME, Enguerrand CALLU, Lucie SAUGER. Excusée : Elodie GOIRE. Monsieur Pierre-Edouard GOSSEAUME a été élu secrétaire. Autre personne présente : Mme Sophie BUZON-MERLIN (secrétaire).

Ordre du jour :

0. PV du procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars : pas de remarque, adopté à l'unanimité.

1. Vote du compte financier unique 2025 (délibération)

Le Compte financier unique (CFU) est issu de la fusion des comptes de gestion de la Trésorerie et du compte administratif communal.

En introduction, le maire présente en une dizaine de diapositives la santé financière de la collectivité. Il en ressort une situation saine (l'équivalent d'un budget « d'avance »), avec quelques points saillants : un investissement plus soutenu depuis 2023, des produits de fiscalité en stagnation, une augmentation des dotations d'État mais avec des montants volatils.

Mme Buzon-Merlin fait état des principales variations en dépenses et recettes de fonctionnement, ainsi qu'en dépenses et recettes de fonctionnement.

Mme Goire rejoint l'assemblée.

En vertu des règles de comptabilité publique, M. Launay, 1^{er} adjoint, fait état des dépenses et recettes de chaque section pour 2025.

Il fait apparaître pour l'exercice 2025, un résultat de clôture de 146 134,87 € et un résultat en investissement de 8529,90 €, avec un Reste À Réaliser (RAR) d'investissement de 73737,50 € en dépenses et 50 000 € en recettes. Le solde de clôture, cumulé à l'exercice précédent, fait apparaître un résultat positif de 12 958,03 € en investissement et un résultat positif de 128 501,42 € en fonctionnement, soit un total cumulé positif de 154 664,77 €. Le CFU est approuvé à l'unanimité.

2- Affectation du résultat 2025 (délibération)

L'excédent de fonctionnement reporté s'établit à 131 127, 27 € affecté au budget 2026 en recettes de fonctionnement. Le besoin de financement, tenant compte d'un solde en investissement positif de 8 529 € et du solde des RAR, s'élève à 15 007, 60 € qui est affecté en recettes d'investissement au budget 2026. Approuvé à l'unanimité.

3. Vote des taux d'imposition 2026 (délibération)

Monsieur le maire informe qu'il convient de définir le taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti, sur le non bâti et la taxe d'habitation résiduelle sur les résidences secondaires. Chaque année, les bases évoluent et le produit attendu devrait être légèrement supérieur à l'année dernière. En 2025, ce produit a finalement été plus faible que prévu. Il rappelle que les taux n'ont pas bougé depuis 2015, qu'ils sont très inférieurs à la moyenne départementale, et propose à nouveau au Conseil municipal de ne pas les augmenter cette année, tout en restant prudent par la suite pour ne pas subir un effet ciseau.

TFB : 32,52 % ; TFNB : 23,44 % ; THRS : 4,88 %. Adopté à l'unanimité.

4. Budget primitif 2026

Le budget, établi de manière prudente par Sophie, s'équilibre en dépenses et en recettes à 187 660,27 € en fonctionnement et 101 537,50 € en investissement.

À noter dans les recettes en RAR, la dotation de 50 000 € du Conseil départemental pour le projet cimetière, mais celle-ci ne sera pas totalement versée, compte tenu du fait que les dépenses affectables sont inférieures à l'estimation. À noter également que la commune bénéficie à nouveau de la dotation de solidarité rurale d'État, après deux années à zéro. Il est présumé que la dotation « aménités rurales » due à notre inclusion dans la zone Natura 2000 sera du même ordre qu'en 2025, les autres dotations étant désormais connues. Approuvé à l'unanimité.

M. Callu quitte l'assemblée.

5. Droit à la formation des élus (délibération)

Sophie explique qu'il est désormais indispensable de fixer un montant minimum annuel de financement des formations pour les élus, qui ne peut être inférieur à 2 % du montant global des indemnités. Aussi, il est proposé de fixer ce montant à 1000 €. Adopté à l'unanimité.

Le maire enverra le catalogue des formations délivrées chaque année par l'Association des maires du Département, tout en spécifiant que la grande partie d'entre elles a lieu en pleine semaine.

6. Remboursement de frais courants du maire et des adjoints (délibération)

La règle pour les achats de la collectivité est l'établissement d'un bon de commande et/ou la signature d'un devis, et ensuite son paiement par mandat administratif.

Cependant, il peut arriver, de manière ponctuelle, que la commune soit obligée d'effectuer des achats auprès de fournisseurs ne souhaitant pas ouvrir un compte pour la mairie, ou pour des petits achats, de magasins ne disposant pas de l'option de paiement par mandat, ou encore pour du matériel qui ne peut se trouver que dans un magasin de proximité voire sur internet. Aussi, le maire propose qu'en cas d'achat de ce type, l' élu utilise son moyen de paiement personnel et se fasse rembourser sur présentation de la facture en attestant qu'il a bien réglé cette facture sur ses propres deniers, pour des montants à un certain seuil. Dans ce cas, un autre élu (maire ou adjoint selon le cas) signe le mandat, évitant d'attendre une délibération du conseil municipal. Ces opérations restent peu fréquentes mais nécessitent une délibération du Conseil. Le seuil est fixé à 200 €. Approuvé à l'unanimité.

7. Choix de prestation / prestataire Fête de la Madeleine 2026

L'événement est prévu le samedi 18 juillet. Plusieurs propositions sont avancées par le maire, notamment : atelier danses et musiques médiévales, spectacle interactif médiéval, concert de trompes de chasse, théâtre burlesque sur la coiffure, animation scientifique sur les parfums. Le tout sous réserves de disponibilité des prestataires artistiques.

Aucune prestation ne sortant du lot, un sondage sera effectué très prochainement auprès des élus. Le coût ne dépassera pas les 900 €.

8. Subventions aux associations

Sujet remis au prochain conseil municipal, faute d'étude suffisante. M. Gosseume suggère de commencer par les associations ayant pris le soin de nous remercier ; le maire répond qu'il n'est pas aisé d'effectuer ce contrôle, les courriers arrivant au compte-gouttes. Il reste ouvert à de nouvelles suggestions et enverra la liste et les montants attribués les années précédentes.

9. Subvention école du RPI / sortie scolaire (délibération)

Cette année, 62 élèves de l'école de Talcy participent à une sortie de trois jours dans le cadre des P'tites randos. Le projet revient à environ 95 € par élève. Le maire propose une subvention de 30 € par élève, sachant qu'un seul est concerné. Mme Sauger ne participe pas au vote. Approuvé à l'unanimité.

10. Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE) (délibération)

Cette commission est formée de trois délégués titulaires et trois suppléants. Au titre de conseiller municipal, le maire suggère de nommer le plus jeune conseiller comme il est de « tradition ». Les autres délégués ont été consultés en amont de la réunion.

Premier nom = titulaire, deuxième nom = suppléant, sauf mention contraire.

Au titre du conseil municipal : Lucie Sauger, Élodie Goire

Au titre du délégué de l'administration : Claude Daveau, Justine Delay

Au titre du délégué du Président du tribunal administratif : Florie Daveau, Hubert Terrier.

11. Proposition de nomination des membres de la commission de contrôle impôts directs (CCID) (délibération)

Une liste de 24 noms doit être fournie à l'administration fiscale, qui au final choisit six personnes. Ce choix doit être fait uniquement parmi les contribuables de la commune, qu'ils y résident ou non.

Liste des 24 noms retenus après consultation des intéressés :

Cyril Launay, Elodie Terrier, Elodie Goire, Pierre-Edouard Gosseaume, Enguerrand Callu, Lucie Sauger, Florian Carpentier, Daniel Callu, Anne-Marie Pavy, Hubert Terrier, Florie Daveau-Beck, Claude Daveau, Evelyne Daveau, Matthieu Daveau, Jérémy Marchand, Bruno Marchand, Justine Barbaux-Delay, Alexandre Delay, Jessy Duquet-Coutrey, Aurore Lebreton, Marie-Flore Gosseaume, Bertrand Gosseaume, Marie-Françoise Terrier, Marie-Ange Silly.

12. Délégations aux adjoints

Le maire indique avoir pris des arrêtés de délégation pour les adjoints, chacun ayant des délégations prioritaires et d'autres complémentaires.

Pour Cyril Launay : finances, sécurité civile-pouvoir de police, travaux, cimetière

Pour Élodie Terrier : état-civil, urbanisme, éducation-jeunesse

13. Questions diverses

- Assainissement mairie : M. Launay indique avoir contacté un entrepreneur pour estimer un chiffrage des travaux. Il est probable que le drainage soit à refaire entièrement, ce qui pourrait entraîner de lourdes dépenses
- Archives : M. Beck et Mme Terrier procéderont à un tri des archives dans les jours à venir, ceci afin de préparer le procès-verbal de récolement obligatoire des archives de maire à maire. M. Launay se charge de la sécurisation de l'armoire principale
- Projet stèle : le maire indique avoir contacté un prestataire de transport dans le cadre d'un projet pédagogique avec les classes de Lorges en octobre-novembre
- Cimetière : le maire indique avoir mis à disposition des habitants le formulaire d'achat de concession, les tarifs et le règlement intérieur. Les habitants peuvent désormais procéder à la « réservation » de leur emplacement. Par ailleurs, un devis a été fait pour la plaque de « Zoé ». Les élus retiennent une version sur fond noir.
- Travaux RD 50 : les travaux débuteront à partir du 11 mai pour une durée maximum de 10 jours sur un mois. Les dates précises seront fournies aux habitants selon les informations reçues.
- Chantier participatif et convivial : le maire émet le souhait de renouveler l'événement de l'année dernière, fin juin ou début septembre.
- CC Beauce-Val de Loire : M. Pascal Huguet a été réélu président le 9 avril. Lors de ce Conseil communautaire d'installation, 9 vice-présidents ont été élus ainsi qu'un membre du Bureau supplémentaire, le maire de Marchenoir.

Séance levée à 19 h 30

Secrétaire

Président